

# **PARENTS**

## Je soussigné(e),

Signature:

NOM et Prénom - responsable légal(e) 1 :				
Adresse:				
Tel: Email:	D			
NOM et Prénom - responsable légal(e) 2 :				
Tel: Email:	D			
NOM et Prénom de l'enfant :				
Date et lieu de naissance :				
Nom de l'école :				
Nom du professeur d'EPS :				
Autorise l'enfant à pratiquer des activités sportives proposées dans l'atelier tremplin.	$\bigcirc$	Oui	$\bigcirc$	Non
Atteste que l'enfant nommé ci-dessus bénéficie d'une ASSURANCE responsabilité civile.	$\bigcirc$	Oui	$\bigcirc$	Non
Autorise les organisateurs à prendre des mesures nécessaires, durant l'accueil de l'enfant, en cas d'URGENCE MEDICALE.	$\bigcirc$	Oui	$\bigcirc$	Non
Atteste avoir pris connaissance de la participation famille (chèque à l'ordre de la MJC)	$\bigcirc$	Oui	$\bigcirc$	Non
Aide mon enfant, avec les conseils de l'enseignant, à trouver un club de sport durant l'année pour une inscription à la rentrée prochaine.	0	Oui	$\bigcirc$	Non
Autorise mon enfant à RENTRER seul.	$\bigcirc$	Oui	$\bigcirc$	Non

#### Le RéPPOP-BFC propose une prise en charge adaptée aux besoins de votre enfant - www.reppop-bfc.com

En remplissant ce formulaire, vous reconnaissez avoir pris connaissance de notre politique de gestion des données personnelles et vous l'acceptez - www.reppop-bfc.com/page-mentions-legales - Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à l'équipe de coordination du RéPPOP-BFC - reppop-bfc@chu-besancon.fr











## LIEUX ET HORAIRES

Mercredi de 17h à 18h30 MJC - Centre Social - St Exupéry 72 av. du 8 mai 1945 25400 Audincourt

# **CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Pass'Sport Forme est un dispositif qui s'adresse aux enfants et adolescents sédentaires qui ont besoin de bouger pour résoudre leur problème de santé. C'est un atelier tremplin qui a pour objet d'accompagner chaque jeune à devenir autonome dans ses activités physiques et être pleinement acteur de sa santé. Ces ateliers éducatifs s'inscrivent dans une démarche de soins. Un entretien médical avec votre médecin traitant ou un médecin acteur du RéPPOP-BFC est nécessaire.

Il est important que votre enfant suive l'ensemble des séances et de prévenir l'intervenant en cas d'absence.

Ce dispositif étant soutenu et cofinancé par les collectivités publiques, une contribution restera à la charge des familles.

Pour que votre enfant puisse faire du sport dans de bonnes conditions, n'oubliez pas quelques règles de bon sens : survêtement ou short, baskets, gourde d'eau.

### RENSEIGNEMENTS

Compléter cette plaquette (partie : parents et médecin) et la remettre à Julie Chevaux, enseignante en activité physique adaptée, lors de la première séance, accompagné du règlement à l'ordre de la "MJC St Exupéry".

Préinscription téléphonique au 03 81 34 36 54

Ce document doit être remis à l'inscription, faute de quoi votre enfant n'est pas assuré en cas de dommages corporels au cours de l'atelier.

Trouver d'autres ateliers proche de chez vous



## PRESCRIPTION D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET/OU SPORTIVE ADAPTÉE\*

> Je soussigné(e),					
Docteur en médecine exerç	ant à :				
Certifie avoir examiné le/la jeune :					
Né(e) le : / ce jour, il/elle pèse : et mesure :					
·	contre indication médicale cliniquement vsique adaptée à ses capacités.				
Préconisation d'activité et re	commandations :				
Aménager les activités physiques qui sollicitent les articulations et en particulier les articulations suivantes :					
○ Chevilles ○ Genoux ○	Hanche Cachis Autres				
🛕 La douleur doit être un signe d' appel pour arrêter l'activité					
Aménager les activités physiques qui sollicitent les fonctions cardio- respiratoires. Adapter la durée / l'intensité / les temps de récupération					
L'essoufflement excessif doit être un signe d'appel pour aménager l'activité					
<ul><li>□ Traitements utiles lors d'activités physiques :</li><li>□ Bronchodilatateur □ Resucrage □ Autres</li></ul>					
Autres préconisations :					
Cachet du médecin	Fait àlelele				

(\*) Loi n° 2022-296 relatif à la prescription d'activité physique adaptée aux personnes atteintes d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique ou présentant des facteurs de risques, prescrite par le médecin traitant. La dispensation de l'activité physique adaptée ne peut pas donner lieu à une prise en charge financière par l'assurance maladie.